

Vendredi 20 décembre 2013

## Quetigny obtient le label Agenda21



Jean-Marie Vallet, adjoint au patrimoine et au développement durable et Philippe Schmitt, conseiller délégué à l'Agenda21 ont reçu par le délégué interministériel Jean-Paul Albertini le label Agenda21 Local France hier à Paris.

***Quetigny rejoint le cercle très fermé des collectivités ayant obtenu la reconnaissance «Agenda21 Local France» qui inscrit ses actions dans une démarche globale de développement durable au bénéfice de la qualité de vie de tous ses habitants.***

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, Quetigny a vu ses efforts récompensés le 19 décembre dernier avec la remise du label Agenda 21 Local France par le délégué interministériel et commissaire général au développement durable Jean-Paul Albertini dans les locaux du ministère à Paris.

Cette reconnaissance souligne la qualité du projet qui est un axe fort de l'action municipale. Cette démarche favorise un juste équilibre entre respect de l'environnement, progrès social, développement économique et droit à la culture pour tous. Outil efficace de gestion des projets et de dynamique d'amélioration continue, l'Agenda21 de Quetigny décline 5 axes stratégiques : faciliter la place de chacun dans la ville, limiter les pressions sur les ressources naturelles, diminuer les consommations énergétiques, favoriser l'engagement citoyen, une commune durable.

Avec cette labellisation officielle, la Ville s'engage sur la voie de l'exemplarité et répond à la stratégie nationale afin de déterminer des marges de progrès et développer de nouvelles pistes en matière de développement durable.

Cette reconnaissance est une étape importante pour Quetigny qui poursuit ainsi la construction de son avenir durable.

## Le principe de développement durable

Il s'agit d'un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Trop souvent associé à la seule dimension environnementale, ce principe concilie en réalité équité sociale, efficacité économique, protection de l'environnement. Quetigny a souhaité y associer la culture pour tous. Sa finalité est d'organiser un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces 4 enjeux.

## Agenda21 = ce qu'il faut faire pour le 21<sup>e</sup> siècle

Dès 1992, la Déclaration de Rio adoptée par 173 pays propose une version universelle du développement durable et met en place un plan d'action qui se nomme Action 21 ou Agenda 21. C'est un document opérationnel qui comprend 28 chapitres et 250 recommandations. Son chapitre 258 traite des collectivités locales et les invite à mettre en oeuvre un Agenda 21 à leur niveau d'où l'expression «Agenda21 local».

## Quelques actions exemplaires conduites à Quetigny

- Favoriser la cohabitation inter-générationnelle
- Sensibiliser les particuliers à la sobriété énergétique
- Développer le compostage collectif
- Création d'un sentier découverte sur la biodiversité
- Mise en place du tri des déchets dans les bureaux de la Mairie
- Faire connaître Quetigny comme «une ville sans voiture»...

## Les étapes clés dans l'application du programme de développement durable à Quetigny

Trois années d'un long et fructueux travail collectif de diagnostic, de concertation, de participation et de co-construction ont été nécessaires pour parvenir à décliner 5 axes stratégiques, 16 objectifs et 43 actions phares : des réponses concrètes aux enjeux de Quetigny pour le bien-être des habitants dans les domaines environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

**Phase 1 : élaboration d'un diagnostic global** (interne et territorial) afin de comprendre les enjeux du territoire et connaître l'actuel degré de prise en compte du développement durable.

Afin d'associer la population, un questionnaire a été diffusé, un forum et plusieurs ateliers thématiques ont été organisés.

2010 > 2011

**Phase 2 : définition des objectifs et axes stratégiques** avec une réponse adaptée aux enjeux du territoire.

Définition collective des objectifs opérationnels à atteindre au regard des enjeux prioritaires.

2011

**Phase 3 : définition d'un plan d'action 2013 - 2017** et outils d'évaluation et d'amélioration continue.

A l'issue de l'élaboration de la stratégie avec les partenaires, plus de 250 actions émanant des forums et ateliers de concertation ont émergé. Une sélection de 43 fiches actions déclinant 114 actions au total a été arrêtée donnant vie au premier plan d'action Agenda21 qui sera régulièrement actualisé.

2012 > 2013

**Phase 4 : suivi de la stratégie de développement, réalisation du plan**

**d'action** : rédaction, présentation, adoption du plan d'action Agenda21 par le Conseil municipal le 19 mars 2013 et demande de reconnaissance au niveau national (labellisation).

2013

**2013 > 2017** : mise en oeuvre et évaluation des résultats de l'Agenda 21.

**A NOTER** : en 2013, la Ville de Quetigny s'est engagée dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un **Plan Climat Energie Territorial** sur son territoire. Quetigny s'inscrit ainsi dans la démarche globale initiée par le Grand Dijon à l'échelle de l'agglomération en faveur de la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

*Pour en savoir plus sur la stratégie et le plan d'action de l'Agenda21 de Quetigny : [www.quetigny.fr](http://www.quetigny.fr), rubrique Agenda21.*

### Contact presse :

Ville de Quetigny :

Olivier Carisey / 03.80.48.28.53

Audrey Varanguin / 03.80.48.28.44

### Contact Chargé de mission Agenda21:

Benoît Kubiak / 06.99.71.93.56.

